Psittacose

| DÉSIGNATION DE LA MALADIE | DÉLAI DE PRISE en charge | LISTE LIMITATIVE DES TRAVAUX SUSCEPTIBLES de provoquer cette maladie |
|--|--------------------------------|--|
| Pneumopathie aiguë. | 21 jours | |
| Formes typhoïdes avec troubles digestifs et états stuporeux. | 21 jours | |
| Formes neuro-méningées. Dans tous les cas, la maladie doit être confirmée par l'isolement du germe ou par un examen sérologique spécifique de chlamydia-psittaci. | 21 jours | Travaux exposant au contact avec des oiseaux, des volailles ou leurs déjections: - travaux d'élevage et de vente d'oiseaux; - travaux de soins aux oiseaux dans les parcs zoologiques et ornithologiques; - travaux d'élevage, vente, abattage, conservation de volailles. Travaux de laboratoire comportant les manipulations de volailles et d'oiseaux, de leurs produits ou de leurs déjections. Travaux exécutés dans les élevages d'ovins. |